

Déclaration de détention d'appelants

Des espèces d'oies, canards et de foulque macroule et vanneau huppé

A retourner à la Fédération des Chasseurs du Pas de Calais « La Fosse aux Loups » BP 80091
62053 Saint-Laurent-Blangy Cedex – Fax : 03.21.07.80.74 – E-mail : contact@fdc62.fr

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Email : _____

N° de permis : _____

Lieu(x) de détention (commune + code postal) : _____

N° de hutte : _____

Commune d'implantation : _____

Nom de l'espèce (1)	Nombre détenu
Canard colvert	
Canard chipeau	
Canard pilet	
Canard siffleur	
Sarcelle d'hiver	
Sarcelle d'été	
Fuligule milouin	
Fuligule morillon	
Oie cendrée	
Oie rieuse	
Oie des moissons	
Nette rousse	
Foulque macroule	
Vanneau huppé	
Autre (préciser)	
Nombre total d'appelants	

Appelants utilisés en risque élevé/modéré (case à cocher si utilisation des appelants durant une période considérée à risque élevé ou modéré vis-à-vis de l'influenza aviaire)

A _____, le _____ Signature du détenteur :

La présente déclaration est **obligatoire** dans les 30 jours suivants la détention du 1^{er} appelant mais n'est plus à renouveler chaque année.

Toute modification du lieu de détention ou toute fin définitive de détention d'appelants doit être déclarée à la Fédération Départementale des Chasseurs dans les 30 jours suivants.

1 Les hybrides seront notés par le type dominant